

Zeitschrift: Arbido

Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz

Band: - (2012)

Heft: 2: Normen und Standards = Normes et standards = Norme e standard

Artikel: ICA-ISDIAH : plaidoyer pour une norme quelque peu oubliée

Autor: Davier, Jacques / Grange, Didier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-770099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dossier
42.04.04.001 Plan de quartier En Plan Fanel, 1970-1978.04.04 (Dossier)

Status: Ouvert
Indéterminé sous Fonds
Indéterminé sous Fonds

Zone d'identification

Cote*: 42.04.04.001
Titulé: Plan de quartier En Plan Fanel
Dates*: 1970 - 4 avril 1978 (date de l'entrée en vigueur)
Dates pour recherche: De/à (>= x et <= y) 1970 Et 04.04.1978
Niveau: Dossier
Importance matérielle: 3 chemises dans 1 boîte

Zone du contenu et de la structure

Contenu: Ce plan de quartier a été abrogé par le Plan général d'affectation (PGA) du 28 août 1988.

Zone des conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès: Librement consultable après un délai de 30 ans. Auparavant, autorisation écrite nécessaire.
Langue et écriture:

Zone des sources complémentaires

Sources complémentaires:
Bibliographie:

Zone des notes

Notes:

Zone du contrôle de la description

Information sur le traitement:

Descripteurs

Descripteurs Utilisation Renvois Associations Notes UD subordonnée Contexte de plan d'archivage

Thésaurus Fonction No. d'ID. Nouveau...
Editor...

Prototype d'inventaire pour les communes: vue sur la fiche descriptive d'un dossier (l'indexation n'est pas prédefinie à ce niveau)

Conclusion

Ce prototype d'inventaire tire ses atouts d'une part d'un plan de classement inspiré de l'expérience des acteurs «du terrain», d'autre part de la confrontation de ce modèle aux normes professionnelles. Son adaptation à ISAD(G) a constitué une étape fondamentale et féconde. Le résultat de cette démarche est simple à transposer sur un logiciel d'archives. Il a l'avantage de mieux définir les niveaux de classement et leur appellation, et d'associer aux classes du plan de classement des descripteurs prédefinis et contrôlés. Il balise le travail des personnes chargées du classement des archives, qui n'ont plus à mettre en place le cadre de classement, tout au plus à l'aménager en fonction de leurs besoins.

Ce prototype pourrait bien entendu être enrichi dans une application informatique intégrant les autres normes du Comité international des Archives, notamment ISAAR(CPF) pour la description des producteurs et surtout ISDF pour la description des fonctions.

Contact:

eloi.contesse@vd.ch
olivier.conne@vd.ch

ICA-ISDIAH: plaidoyer pour une norme quelque peu oubliée

Jacques Davier et Didier Grange,
Archives de la Ville de Genève

A la différence du monde des bibliothèques, qui a adopté des normes relativement tôt, celui des archives ne s'est pas préoccupé de normalisation avant les années 1980. Le Conseil international des archives (ICA) constitue en 1988 un groupe de travail chargé d'étudier la question. Ce dernier adopte une résolution stipulant que le développement de normes de description serait à l'avenir une priorité pour le Conseil.

Quatre normes internationales de description archivistique

L'ICA met sur pied en 1989 une commission ad hoc pour le développement des normes de description, qui édicte une série de principes, notamment la nécessité non seulement de décrire les fonds archivés, mais aussi de donner des informations sur les producteurs des fonds, afin de lier les documents à leur contexte. Fort de ce constat, l'ICA publie coup sur coup les deux premiers éléments du système, à savoir les normes ICA-ISAD(G)¹ pour la descrip-

tion des documents (première version en 1994, puis mise à jour en 2000) et ICA-ISAAR(CPF)² pour la description du contexte (1996, 2004). Les années suivantes sont consacrées à la réalisa-

¹ ISAD(G) Norme générale et internationale de description archivistique, 2^e édition, Ottawa, ICA, 2000

² ISAAR (CPF) Norme Internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les Archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles, 2^e édition, Paris, ICA, 2004

tion des deux autres normes formant le reste du système de description, ICA-ISDF³, dédiée aux fonctions, et ICA-ISDIAH⁴, dédiée aux institutions conservant des archives. Elles sont toutes deux publiées en 2008.

ISDIAH: pour quoi faire?

La norme ISDIAH se compose de 31 éléments de description répartis en six zones d'information. Parmi ces éléments, seuls trois sont considérés comme essentiels. Il s'agit:

- de l'identifiant de l'institution de conservation,
- de la (ou des) forme(s) autorisée(s) du nom,
- de la localisation et de la (ou des) adresse(s).

Elle comporte, en outre, un dernier chapitre dédié aux relations entre l'institution de conservation et les descriptions de documents d'archives, d'une part, et les descriptions des producteurs d'archives, d'autre part. Enfin, six exemples de notices, rédigées en plusieurs langues, complètent la norme.

L'intérêt majeur de cette norme est bien sûr de permettre la mise en réseau, au sein de portails, d'annuaires ou de répertoires, des informations relatives aux institutions conservant des archives. On oublie trop souvent que, pour l'utilisateur, il n'est pas toujours aisément d'identifier et de localiser l'institution où il pourra trouver les documents dont il a besoin, surtout si celle-ci ne dispose pas d'un site Web.

Beaucoup d'efforts, peu de résultats?

Rappelons qu'en 2002 déjà, nos collègues espagnols créent une forme de norme visant à décrire les institutions qui conservent des archives: EAG (Encoded Archival Guide). Toutefois, prenant un raccourci, ils ont tout de suite réalisé une DTD XML plutôt qu'une norme de description à proprement parler. Leur travail a permis le lancement d'un Censo Guià de Archivos de España e Iberoamérica, qui réunit et met à disposition des informations sur plusieurs dizaines de milliers d'institutions archivistiques et de fonds conservés en Espagne et en Amérique latine.

Force est de constater que, quatre ans après son lancement, ICA-ISDIAH

peine à s'imposer dans la communauté professionnelle. Il n'existe, à notre connaissance, aucun répertoire, portail, guide ou annuaire se basant sur cette norme. Quelles conclusions tirer de ce constat? La norme est-elle jugée inutile? Est-elle mal comprise? Est-elle tout simplement... mal aimée? Difficile de répondre à ces questions. Pourtant, ICA-ISDIAH est la norme de description internationale la plus simple à mettre en œuvre. Les champs sont faciles à renseigner, le temps nécessaire pour arriver à un résultat satisfaisant est limité et l'utilité des informations mises à disposition par ce biais nous semble évidente. Nous en avons fait l'expérience aux Archives de la Ville de Genève en préparant la notice de description relative à notre institution⁵.

Les AVG adoptent ISDIAH

C'est en 1996 que nous avons fait le choix de la normalisation et de l'informatisation. Ce processus s'est concrétisé dès l'année suivante, avec la création de notre premier site Web et la mise en ligne de descriptions, au niveau du fonds uniquement, conformes à la norme ICA-ISAD(G). Puis, en 2003, nous avons mis en ligne les descriptions complètes de nos fonds, réalisées conformément à ICA-ISAD(G) et au format d'échange EAD. Puis, en 2007, nous avons également mis en ligne les premières notices d'autorité relatives aux producteurs de fonds, conformes à ICA-ISAAR(CPF) et à EAC.

Dès lors, c'est tout naturellement, pourrait-on dire, que nous nous sommes lancés dans la rédaction d'une notice d'autorité relative à notre institution, conforme à la norme ICA-ISDIAH. Déjà en novembre 2007, alors que la norme s'appelait encore ICA-ISIAH et n'avait pas encore été officialisée, nous avons procédé à une étude de faisabilité. Puis, courant 2008, nous avons rédigé une notice provisoire, en attendant que la version définitive de la norme soit adoptée à Kuala Lumpur pour procéder aux derniers ajustements.

Notre bilan

Avons-nous rencontré des difficultés au cours de ce projet? A vrai dire, non. Du moment que quelques choix de base ont été effectués, tout s'est passé avec ai-

sance. Parmi ces choix a figuré celui de définir, comme «cote» de notre notice (élément «Identifiant de la description») la cote du fonds d'archives des AVG (1102) suivie du suffixe «ISDIAH», soit «1102ISDIAH». Ceci est une possibilité parmi d'autres, mais elle a l'avantage de correspondre à notre système de cotation. Ensuite, nous avons défini comme identifiant des AVG (élément «Identifiant de l'institution de conservation») le N° ISIL des AVG, soit «CH-001140-3». Nous pouvons noter que l'utilisation du code ISIL des institutions est une des solutions proposées par Martine de Boisdeffre dans la directive du 8 octobre 2008 émise par la Direction des Archives de France⁶.

Pour la création d'un nouveau Répertoire suisse

La norme ICA-ISDIAH est sous-utilisée actuellement. Le but de la normalisation est de combiner les descriptions avec les possibilités des technologies modernes et en particulier du Web. Certes, nous attendons maintenant de savoir si l'ICA ou une autre organisation se lancera dans l'élaboration d'une DTD XML qui permettra de créer l'outil informatique nécessaire pour les échanges (EA?). EAG, évoquée plus haut, dans sa forme actuelle, ne peut pas jouer ce rôle. Mais, même sans ce standard, il est possible de tenter quelque chose. La technologie n'est pas un obstacle.

La communauté professionnelle suisse pourrait facilement montrer la voie en créant par exemple un répertoire des

³ *ISDF Norme internationale pour la description des fonctions*, 1^e édition, Paris, ICA, 2008

⁴ *ISDIAH Norme internationale pour la description des institutions de conservation des archives*, 1^e édition, Paris, ICA, 2008. (L'acronyme ISDIAH correspond à la version anglaise: *International Standard for Describing Institutions with Archival Holdings*.)

⁵ www.ville-ge.ch/geneve/archives/: cliquer sur «présentation», puis «description de l'institution»

⁶ Direction des Archives de France, *Note d'information DITN/RES/2008/007*, 8 octobre 2008, p.10, en ligne: www.archives-de-france.culture.gouv.fr/static/1974

institutions qui conservent des archives en se basant sur ICA-ISDIAH. Est-ce une utopie? Nous ne le pensons pas. Il ne manque à notre communauté professionnelle que la volonté. Les obstacles ne sont en effet pas nombreux. Remplir une notice prend quelques heures selon la taille de l'institution. Bon nombre d'entre elles disposent déjà de l'essentiel de l'information. Le site web de l'AAS comprend un répertoire des archives suisses qui pourrait être remplacé par une nouvelle version comprenant les notices ICA-ISDIAH préparées par chaque institution. Chacune d'entre elles pourrait accéder aux informations qui la concernent et serait responsable de la mise à jour⁷. Un tel projet représenterait un bon test par rapport à la capacité des archivistes

suisses de se mobiliser et de travailler ensemble. Nous aurions tort de nous priver de cette opportunité: le public comme les chercheurs nous seront reconnaissants pour la mise à disposition d'un tel outil⁸. Par la même occasion, la communauté professionnelle internationale disposera d'un résultat concret de l'utilisation de cette norme un peu

oubliée, et l'initiative suisse pourrait faire tache d'huile. A l'action donc!

Contact:

jacques.davier@ville-ge.ch
didier.grange@ville-ge.ch

* Toutes les références ont été vérifiées le 4 avril 2012.

ABSTRACT

ICA-ISDIAH: Plädoyer für eine in der Vergessenheit geratene Norm

Nach den Normen zur Beschreibung von Archivbeständen ICA-ISAD(G) und des Kontexts ICA-ISAAR(CPF) wurden im Jahre 2008 die Normen zur Beschreibung der Funktion ICA-ISDF und zur Beschreibung der aufbewahrenden Institutionen ICA-ISDIAH publiziert. Die Norm ICA-ISDIAH enthält 31 Elemente, von denen jedoch nur drei obligatorisch sind: die Identifikation der aufbewahrenden Institution, der (oder die) offizielle(n) Name(n) der Institution, der Ort bzw. die Adresse(n).

Der grösste Nutzen der Norm besteht darin, im Zusammenhang mit Portalen, Jahrbüchern oder Repertorien Informationen zu denjenigen Institutionen zu liefern, die Archivbestände aufbewahren. Denn man vergisst häufig, dass es für den Benutzer nicht immer einfach ist, die Institution, in der er die gewünschten Dokumente findet, zu identifizieren und zu lokalisieren, vor allem, wenn diese nicht über einen Internetauftritt verfügt. Dennoch und obwohl die Norm sehr einfach und mit geringem Aufwand anwendbar ist, findet sie in der Fachwelt bisher wenig praktische Resonanz.

Die Archives de la Ville de Genève haben, im Zusammenhang mit der Realisierung ihres ersten Internetauftritts, die Normen zur archivischen Erschliessung konsequent angewandt und schon 2007 auch die Norm ICA-ISDIAH (die damals noch nicht offiziell verabschiedet war) eingesetzt. Die Erfahrung hat die Machbarkeit der Umsetzung der Norm gezeigt. So plädieren die Autoren für die Schaffung eines Schweizer Repertoriums von Institutionen mit Archivbeständen auf der Basis von ICA-ISDIAH. (as)

- 7 On peut évoquer le projet arCHeco (Répertoire des fonds d'archives d'entreprises en Suisse et au Liechtenstein), qui fonctionne depuis un bon nombre d'années déjà avec succès, sur ce modèle: www.archeco.info/fr/a-propos-darcheco/.
- 8 D'ailleurs, un tel besoin se fait clairement sentir, comme le montre une initiative récente de l'Université de Genève, à savoir la publication en ligne du *Guide des archives historiques à Genève*, <http://archives-geneve.lhistoire.ch/>.

La mise en œuvre d'ICA-ISAAR (CPF) et EAC aux Archives de la Ville de Genève: bilan d'une expérience

Jacques Davier et Didier Grange,
Archives de la Ville de Genève

Au début des années 2000, nous avons choisi, aux Archives de la Ville de Genève, d'élaborer une solution informatique pour la description des archives. Après une phase d'étude, nous avons conçu un produit basé à la fois sur les normes internationales de description développées par le Conseil international des Archives (ICA) et sur le langage de balisage et d'échange XML (eXtensible Markup Language): IDEA (Instrument de Description Electronique des Archives).

Sur le principe, nous souhaitions que:

- toutes les descriptions réalisées soient mises à disposition sur le web
- le balisage en XML soit automatisé
- les descriptions soient imprimables en format PDF
- l'instrument de travail puisse être utilisé par des personnes ne disposant pas d'une formation spécifique en archivistique

Un premier module consacré à la description des fonds conforme à ICA-ISAD(G) et à XML/EAD a vu le jour en 2003, suivi, en 2007, par un second

module consacré aux notices d'autorité conformes à la norme internationale ICA-ISAAR(CPF) et à XML/EAC¹.

ISAAR(CPF): décrire les producteurs d'archives

ISAAR(CPF)² est constituée de 31 éléments répartis en cinq zones, à savoir l'identification, la description, les relations entre producteurs de fonds, le contrôle et les relations entre les producteurs, et des ressources archivistiques ou autres. Seuls quatre éléments sont obligatoires: le type d'entité, la forme autorisée du nom, les dates